

Quand l'église met son grain de sel

Alors que le projet de loi sur la fin de vie était débattu jusqu'au 27 mai à l'Assemblée nationale, un vif affrontement oppose deux visions diamétralement opposées : celle de l'Église catholique de France et celle de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD).

Une ligne rouge pour l'Église

La Conférence des évêques de France (CEF) mène depuis début mai une campagne active contre ce projet de loi. Dans les églises, des affichettes alertent les fidèles : "Ce texte, parmi les plus permissifs au monde, menacerait les plus fragiles et remettrait en cause le respect dû à toute vie humaine." La CEF appelle les catholiques à interpellier les députés et à "dire non à la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté".

Mgr Vincent Jordy, vice-président de la CEF, dénonce dans *La Croix* "un dévoiement de la fraternité", tandis que le cardinal François-Xavier Bustillo, sur les réseaux sociaux, juge que "aider à mourir, c'est tuer". L'évêque de La Réunion, Pascal Chane-Teng, soutient également cette position, estimant que "le droit à l'aide à mourir" est une dérive incompatible avec la vision chrétienne de la dignité humaine.

L'ADMD défend un droit individuel et encadré

Face à cette opposition frontale, l'ADMD défend un tout autre projet. Son délégué général, Philippe Lohéac, insiste sur le fait que "l'aide active à mourir et les soins palliatifs peuvent très bien être travaillés ensemble comme on a pu le voir dans d'autres pays". Pour l'association, il ne s'agit pas de remplacer les soins palliatifs, mais d'élargir les options offertes aux patients en fin de vie.



Dans sa proposition de loi, l'ADMD prévoit un encadrement strict : deux avis médicaux, confirmation éclairée du patient, droit de révocation à tout moment, et une commission de contrôle post-mortem. L'article 2 du texte précise que la demande ne peut être formulée que par une personne atteinte d'une pathologie "grave, incurable et/ou à tendance invalidante" provoquant des souffrances jugées "insupportables".

"Ce n'est pas parce que cela ne concerne qu'une minorité qu'il ne faut pas leur laisser une option de mourir dignement sans souffrance", plaide Philippe Lohéac. Il balaie également l'argument d'une dérive sociale : "On entend dire que les pauvres risqueraient plus. C'est souvent l'inverse : les plus modestes sont les plus résistants, alors que des personnes aisées demandent à partir."

Une conception radicalement différente du rôle du médecin

L'ADMD s'appuie aussi sur un chiffre fort : selon un sondage IFOP de juin 2023, 74% des médecins se disent favorables à cette aide à mourir. Loin de vouloir imposer une obligation, l'association défend un droit à disposition de ceux qui le souhaitent. Le médecin aurait le devoir d'accompagner et non d'imposer, et pourrait se désengager s'il refuse de pratiquer l'acte. Enfin, Philippe Lohéac rappelle que l'Église "a le droit de s'exprimer", mais estime qu'elle ne doit pas interférer dans le débat parlementaire : "Il n'y a pas une seule loi de société portée par l'Église qui ait contribué au progrès social : ni l'IVG, ni le mariage pour tous."



"Ce n'est pas parce que cela ne concerne qu'une minorité qu'il ne faut pas leur laisser une option de mourir dignement sans souffrance"

Philippe Lohéac

L'appel de Mgr Chane-Teng à "ne pas abandonner les plus fragiles"

JIR HEBDO : Quelle est votre position personnelle et celle de l'Église catholique sur le projet de loi actuellement débattu sur l'aide à mourir ?

Je m'insère dans la réflexion séculaire de l'Église catholique qui défend la vie humaine, le respect de sa dignité intrinsèque, de la conception à la mort naturelle. Par ailleurs, l'enjeu autour de ces propositions de loi touche au soin, à la protection et l'accompagnement des personnes fragiles, dans des situations de grande vulnérabilité, malades, handicapées, âgées. Et l'Église par son expérience d'engagement auprès des malades (aumôniers, religieuses, laïcs présents dans les hôpitaux, maisons de retraite...) est à un poste d'observation qui lui permet d'exprimer de vives inquiétudes d'ordre éthique et sociétal sur l'ouverture du droit à

donner la mort et le risque de fragiliser des personnes qui se vivraient comme des "fardeaux" aux yeux des autres. J'ajoute un point important qui ne peut pas être mis de côté : la défense du développement des soins palliatifs afin de permettre de soulager toutes les douleurs physiques et souffrances psychiques de personnes atteintes de graves maladies ou en fin de vie. Ce chemin qui doit être renforcé dit aux personnes fragiles : "vous comptez pour nous, on ne vous abandonne pas".

L'Église prône la dignité de la personne humaine jusqu'à sa mort naturelle. Comment concilier cela avec la souffrance extrême de certains patients en fin de vie ?

Il est vrai que des conceptions différentes s'ex-

priment autour de la notion de dignité, de "vie digne". Un point que l'on ne peut contester est que toute personne va mourir un jour, qu'aucune personne ne souhaite souffrir et "mal mourir" (comme c'est le cas en France) mais aussi que la souffrance fait partie de la condition humaine et qu'il existe une fécondité propre à l'expérience de la vulnérabilité aussi difficile à vivre soit elle. Cela ne veut pas dire que l'Église défend l'idée qu'il faudrait souffrir pour rejoindre Dieu ou que la souffrance est une bonne chose. D'ailleurs, plusieurs médecins le disent : lorsque la souffrance peut être soulagée correctement, les demandes d'euthanasie ou de suicide assisté se réduisent à peau de chagrin.

C'est l'amour qui est au cœur du message Évangélique. Comment manifester cet amour inconditionnel, concret, qui ne juge pas dans

